

CONSIDERANT qu'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée en application des dispositions de l'article 1609 nonies-1V du Code Général des Impôts;

CONSIDERANT que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la nomination du représentant titulaire et du représentant suppléant à la CLECT ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- De **NOMMER** M. Yves BAUDRY, membre titulaire ;
- De **NOMMER** M. Romain DIEUMEGARD, membre suppléant.

5- Guichet Unique de l'Habitat – Mise en place d'une participation financière de la commune en complément de la participation financière de la Communauté de Communes pour l'aide directe « façade / Toiture »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

-d'APPROUVER le principe d'une participation financière communale au titre de l'embellissement – Façade / Toiture de centre-bourg, en complément de l'aide mise en place par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée,

-de DECIDER d'attribuer la somme forfaitaire de 500,00 € par dossier

-d'ARRETER le nombre de dossiers à 2 par an, soit 5.000,00 € sur la totalité de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2020-2025

-de DESIGNER Mme Marylène LÉRIDON comme référente,

6- Budget Commune : Décision modificative N°2

Vu la délibération du Conseil municipal N°2020-03-018 portant approbation du budget primitif 2020 de la Commune ;

Considérant qu'il convient de faire une ouverture de crédits.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

-de VALIDER l'ouverture de crédits suivante :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
023 – Virement à la section d'investissement	+ 90.000,00	73111 – Taxes foncières et d'habitation	+ 8.000,00
		73224 – Fonds Départemental	+13.150,00
		7411 – Dotation forfaitaire	+5.300,00
		74121 – Dotation de solidarité rurale	+23.700,00
		74127 – Dotation Nationale de péréquation	+1.500,00
		74834 – Compensation exonération TF	+850,00
		74835 – Compensation exonération TH	+2.500,00
		706811 – Redevance Assainissement	+35.000,00
TOTAL	+90.000,00	TOTAL	+90.000,00
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
20422 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé (opération 21)	+3.000,00	021 – Virement de la section de fonctionnement (OPFI)	+90.000,00
2313 – Constructions (opération 44)	+58.830,85	1341 – Dotation d'équipement des territoires ruraux (opération 44)	+44.810,00
2315 – Installation, matériel et outillage (opération 21)	+7.479,15		
27638 – Autres créances (OPFI)	+65.500,00		
TOTAL	+134.810,00	TOTAL	+134.810,00

7- City Parc : Demande de subventions

Monsieur le Maire propose de rénover le terrain stabilisé qui jouxte l'école afin d'y construire un city parc. La situation géographique permettra une utilisation par l'école pour toutes les activités sportives mais aussi par tous les habitants de la commune et toutes les associations sportives de la commune. Le coût total des travaux s'élève à 56.472,00 € HT.

Montant des travaux HT : 56.472,00 € selon le détail suivant :

- Travaux : 45.922,00 €
- Divers : 10.550,00 €

Selon le plan de financement suivant :

- Dotation de l'Etat 28.236,00 €
Selon le détail suivant :
 - DETR (30%) : 16.942,00 €
 - DSIL (20%) : 11.294,00 €
- Contrat de Territoire 2021 10.000,00 €
- Autofinancement 18.236,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De VALIDER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à faire les demandes de subvention auprès des différents partenaires financiers.

8-Mairie : Fibre Optique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide :

- **De VALIDER** la proposition de LINKT pour 20 Méga à 320,00 € HT soit 384,00 € TTC avec un engagement sur 36 mois,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le devis et la convention à intervenir avec E-Collectivités et LINKT,
- **D'AUTORISER** le Maire à faire une demande de subvention auprès de Vendée Numérique

9-Droit de préemption urbain

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
-RENONCE à son droit de préemption concernant les parcelles AB 48 (non bâti), AB 49 (bâti), AB 50 (bâti) et AB 51 (non bâti), situées "11 Rue du Général Bonnaud" d'une superficie de 1440 m²,
-AUTORISE Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Nicoleta MIHALACHE-BARON de l'office notarial de FONTENAY-LE-COMTE (Vendée).

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
-RENONCE à son droit de préemption concernant la parcelle AB 435 (bâti), située "38 Rue de Fontenay" d'une superficie de 600 m²,
-AUTORISE Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Nicoleta MIHALACHE-BARON de l'office notarial de FONTENAY-LE-COMTE (Vendée).

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
-RENONCE à son droit de préemption concernant la parcelle ZR 212 (bâti), située "46 Rue du Pré du Puits" d'une superficie de 2020 m²,
-AUTORISE Monsieur le Maire à signer dans ce sens la D.I.A. émise par Maître Charlie PROT de l'office notarial de SAINT-HILAIRE-DES-LOGES (Vendée).

10-Questions diverses

**Le Maire,
Yves BAUDRY**

Fin de la séance : 22H25